

Tableau 10 – Annuaire démographique 2015

Le tableau 10 présente les données les plus récentes disponibles pour la période 2006 - 2015 sur les naissances vivantes selon l'âge de la mère et le sexe de l'enfant, le taux de fécondité et les taux de fécondité par âge.

Description des variables : l'âge désigne l'âge au dernier anniversaire, c'est-à-dire la différence entre la date de naissance et la date de l'événement exprimée en années solaires révolues. La classification par âge utilisée dans ce tableau comprend les catégories suivantes : moins de 15 ans, groupes quinquennaux jusqu'à 45-49 ans, 50 ans et plus, et âge inconnu. Des groupes d'âge différents sont parfois utilisés lorsque les pays ou territoires ont fourni les données dans une autre classification.

Les taux de fécondité par âge représentent le nombre annuel de naissances vivantes intervenues dans un groupe d'âge donné pour 1 000 femmes du groupe d'âge. Ces taux ont été calculés par la Division de statistique de l'ONU.

Étant donné que le nombre de naissances parmi les femmes de moins de 15 ans ou de plus de 50 ans est relativement peu élevé, les taux de fécondité par âge parmi les femmes âgées de moins de 20 ans et celles de 45 ans et plus ont été calculés sur la base des populations féminines âgées de 15 à 19 ans et de 45 à 49 ans, respectivement. De même, le taux pour les femmes de « tous âges » est fondé sur la totalité des naissances vivantes, indépendamment de l'âge de la mère et ce chiffre est rapporté à l'effectif de la population féminine âgée de 15 à 49 ans. Ce taux « tous âges » est le taux global de fécondité ou simplement taux de fécondité. Les taux de fécondité parmi les femmes âgées de moins de 15 ans ou celles de 50 ans et plus n'ont pas été calculés.

Les naissances pour lesquelles l'âge de la mère était inconnu ont été réparties par la Division de statistique de l'ONU, avant le calcul des taux, suivant les proportions observées pour celles où l'âge de la mère était connu.

Les chiffres de population utilisés pour le calcul des taux proviennent de dénombrements ou de répartitions estimatives de la population féminine selon l'âge. On a utilisé de préférence les estimations de la population; à défaut, on s'est contenté des données censitaires se rapportant à l'année des naissances.

Les taux présentés dans ce tableau ne concernent que les pays ou zones où l'on a enregistré un total d'au moins 100 naissances vivantes dans une année donnée.

Fiabilité des données : les données sur les naissances vivantes provenant des registres de l'état civil qui sont déclarées incomplètes (degré de complétude inférieur à 90 p. 100) ou dont le degré de complétude n'est pas connu, sont jugées douteuses et apparaissent en italique et non en caractères romains. On a choisi de ne pas faire figurer des taux calculés à partir de données sur les naissances vivantes issues de registres de l'état civil qui sont déclarées incomplètes (degré de complétude inférieur à 90 p. 100) ou dont le degré de complétude n'est pas connu. Le tableau 9 et les notes techniques qui s'y rapportent présentent des renseignements plus détaillés sur le degré de complétude de l'enregistrement des naissances vivantes. Pour plus de précisions sur la qualité des statistiques de l'état civil en général, voir la section 4.2 des Notes techniques.

Insuffisance des données : les statistiques relatives aux naissances vivantes selon l'âge de la mère appellent toutes les réserves qui ont été formulées à propos des statistiques de l'état civil en général et des statistiques de naissances en particulier (voir la section 4 des Notes techniques). Ceci inclut les différences de complétude d'enregistrement des faits d'état civil, de méthode pour déterminer l'âge de la mère et de qualité d'information concernant l'âge de la mère.

La fiabilité des données, au sujet de laquelle des indications ont été données plus haut, est un facteur important. Il faut également tenir compte du fait que, dans certains cas, les données relatives aux naissances vivantes sont exploitées selon la date de l'enregistrement et non la date de l'événement ; ces cas ont été signalés dans le tableau par le signe '+'. Chaque fois que le décalage entre l'événement et son enregistrement est grand et qu'une forte proportion des naissances vivantes fait l'objet d'un enregistrement tardif, les statistiques des naissances vivantes pour une année donnée peuvent être considérablement faussées. Par exemple, l'âge de la mère représente presque toujours son âge à la date de l'enregistrement et non à la date de la naissance de l'enfant. Ainsi, dans les pays ou zones où l'enregistrement des naissances est tardif, le retard atteignant parfois plusieurs années, il faut utiliser avec prudence les statistiques concernant les naissances selon l'âge de la mère.

Un autre facteur qui nuit à la comparabilité internationale est la pratique de certains pays ou zones qui consiste à ne pas inclure dans les statistiques des naissances vivantes les enfants nés vivants mais décédés avant l'enregistrement de leur naissance ou dans les 24 heures qui ont suivi la naissance, pratique qui conduit à sous-estimer le nombre total de naissances vivantes. Quand pareil facteur a joué, cela a été signalé en note à la fin du tableau.

Étant donné que les statistiques du tableau 10 sont classées selon l'âge, elles appellent les mêmes réserves concernant l'exactitude des déclarations d'âge que celles formulées à la section 3.1.3 des Notes techniques. Dans le cas des statistiques de l'état civil, les facteurs qui interviennent à cet égard sont parfois différents, étant donné que le recensement de la population et l'enregistrement des naissances se font par des méthodes différentes, mais, d'une manière générale, les erreurs observées seront les mêmes. Si aucun nombre ne figure dans la rangée réservée aux âges inconnus, cela ne signifie pas nécessairement que les déclarations d'âge et l'exploitation des données par âge ont été tout à fait exactes. C'est souvent une indication que l'on a attribué un âge aux personnes d'âge inconnu avant l'exploitation des données ou qu'elles ont été réparties proportionnellement entre les différents groupes après cette opération.

À l'inverse, lorsque le nombre des personnes d'âge inconnu est important, cela peut signifier que la proportion de naissances parmi les mères célibataires est élevée, étant donné qu'en pareil cas l'acte de naissance ne contient pas tous les renseignements concernant les parents.

Les déclarations par âge peuvent comporter des distorsions, du fait que l'âge de la mère au moment de la naissance d'un enfant (ou de la déclaration de naissance) est donné par année de naissance et non par date exacte (jour, mois et année).

Dans quelques pays, la classification par âges se réfère aux accouchements, et non aux naissances vivantes, ce qui conduit à un sous-dénombrement en cas de naissances gémellaires. Cette pratique nuit à la comparabilité des données, à la fois entre pays ou zones qui recourent à cette méthode et entre les données présentées dans le tableau 10 et celles du tableau 9.

Les taux présentés dans ce tableau sont sujets aux mêmes limitations qui affectent les statistiques correspondantes de naissances vivantes. Dans le cas des taux basés sur des naissances par date d'enregistrement et non par date d'occurrence, l'effet peut être visible sur les taux de fécondité par âge des femmes aux âges plus élevés. Dans certains cas, les taux de fécondité des femmes de plus de 45 ans peuvent refléter l'âge de la mère à l'enregistrement plus que la fécondité à ces âges.

Données publiées antérieurement : les différentes éditions de l'*Annuaire démographique* regroupent les dernières statistiques dont on disposait à l'époque sur les naissances vivantes selon l'âge de la mère et les taux des naissances vivantes selon l'âge de la mère (taux de fécondité par âge). Pour plus de précisions concernant les années pour lesquels des données ont été publiées, se reporter à l'index historique.